

EXTRAIT DE DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- *Date de Convocation : 14/03/2025
- *Date d’Affichage : 14/03/2025
- *Conseillers en exercice : **23**
- *PRÉSENTS : **15**
- *VOTANTS : 20

L’an deux mille vingt-cinq, le 20 mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni sous la Présidence de Monsieur BRUN Thierry, Maire

Étaient présents : Monsieur Thierry BRUN, Maire

Madame Florence VILLE-VALLEE, Monsieur Bernard GLENAT, Madame Isabelle CORNELOUP, Monsieur Mohammed NIFA, Madame Claudine BARRIE Monsieur Michel PLAIGNAUD Adjoints,
Monsieur Hervé BERTRAND, Monsieur Claude COLLINEAU, Madame Nadine DAGUENET, Monsieur Fodji DIARRA, Madame Sophie Rima GHADBAN, Monsieur Jean-Bernard LASMARRIGUES, Madame Monique MORNACCO, REVEILLERE, Monsieur Thierry ROUSSELET.

Étaient absents excusés :

Madame Sophie Rima GHADBAN pouvoir à Monsieur Bernard GLENAT,
Madame Murielle FANOUILLE, pouvoir à Monsieur Thierry BRUN,
Monsieur David DUMEUNIER pouvoir à Madame Isabelle CORNELOUP,
Monsieur Olivier SCARSETTO pouvoir à Madame Florence VILLE-VALLEE ,
Madame Isabelle LACOUR pouvoir à Madame Nadine DAGUENET,
Madame Emilie POUJOL, Monsieur Fabien BOSC, Monsieur Thierry LACOUR.

Madame Florence VILLE-VALLEE a été désignée Secrétaire de séance.

**DEL N° 2 : APPROBATION DU PROCÈS VERBAL
Conseil municipal du 20 Février 2025**

Les séances publiques du Conseil municipal donnent lieu à l’établissement d’un procès-verbal qui retrace les décisions des séances de l’Assemblée délibérante.

Le Conseil municipal, n’ayant aucune rectification à apporter au procès-verbal du Conseil municipal du 20 février 2025 qui leur a été transmis et qui a été publié,

ADOpte le procès-verbal du Conseil municipal du 20 février 2025.

DONNE tous pouvoirs au Maire pour l’exécution de la présente délibération.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte dès sa transmission en Sous-Préfecture le

La présente délibération peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le T.A de Cergy Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification.

Fait à Margency, le 21 mars 2025

Le Maire,

Thierry BRUN

Accusé de réception en préfecture
095-219503695-20250321-DEL220032025-DE
Date de transmission : 21/03/2025
Date de réception préfecture : 21/03/2025

